

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Malgré le confinement, le Pôle Famille assure la continuité du service public. Les inscriptions scolaires et en crèche se poursuivent de façon dématérialisée.

Votre dossier complet est à envoyer par mail à [réussite.educative@leraincy.fr](mailto:reussite.educative@leraincy.fr)

La date limite d'inscription est le 7 mai 2020.

Pour une entrée en petite section de maternelle

Votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, il va faire sa rentrée scolaire en petite section de maternelle en septembre 2020.

Pièces à fournir (format pdf, jpg) :

- [Formulaire de pré-inscription à compléter](#)
- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant, datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des parents
- Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins obligatoires)
- Pour les locataires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, dernière quittance de loyer et contrat de location, taxe d'habitation 2019
- Pour les propriétaires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, acte de propriété, taxe d'habitation 2019
- Pour les familles hébergées : se présenter accompagné de l'hébergeant muni de sa pièce d'identité, des justificatifs de domicile demandés pour les locataires ou les propriétaires, de l'attestation d'hébergement des parents et de(s) l'enfant(s).
- Pour les familles séparées : jugement de divorce ou de séparation

Votre attestation d'inscription mentionnant votre code Famille vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Pour un changement de cycle, CP et CM1

Votre enfant est déjà scolarisé et change de cycle : il rentre en CP ou en CM1.

Pièces à fournir (PDF, JPG) :

- Préciser votre code Famille
- Pour l'entrée en CP : carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins obligatoires)
- Pour les locataires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, dernière quittance de loyer et contrat de location, taxe d'habitation 2019
- Pour les propriétaires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, acte de propriété, taxe d'habitation 2019
- Pour les familles hébergées : se présenter accompagné de l'hébergeant muni de sa pièce d'identité, des justificatifs de domicile demandés pour les locataires ou les propriétaires, de l'attestation d'hébergement des parents et de(s) l'enfant(s).
- Pour les familles séparées : jugement de divorce ou de séparation

Pour une nouvelle inscription

Votre enfant n'était pas scolarisé dans une école publique du Raincy.

Pièces à fournir (PDF, JPG) :

- [Formulaire de pré-inscription à compléter](#)
- Certificat de radiation

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant, datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des parents
- Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins obligatoires)
- Pour les locataires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, dernière quittance de loyer et contrat de location, taxe d'habitation 2019
- Pour les propriétaires : facture électricité, de gaz ou d'eau datant de moins de 3 mois, acte de propriété, taxe d'habitation 2019
- Pour les familles hébergées : se présenter accompagné de l'hébergeant muni de sa pièce d'identité, des justificatifs de domicile demandés pour les locataires ou les propriétaires, de l'attestation d'hébergement des parents et de(s) l'enfant(s).
- Pour les familles séparées : jugement de divorce ou de séparation

Votre attestation d'inscription mentionnant votre code famille vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Renseignements au Pôle Famille : 01 41 53 06 30